



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ 02.31.79.80.93.

☎ 02.31.79.56.55.

Compte-Rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

**Séance du
Jeudi 28 Janvier 2010**
Convocation du 26/01/2010

Le Jeudi 28 Janvier 2010, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, M. NAUDIN André,

Madame LELONG Nadine, Adjointes au Maire,

**Mesdames BOULLEAUX Marie-Laure, GIGAN Chislaine, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle,
Conseillères Municipales,**

**Messieurs CACHELOU Christophe, DESMORTREUX David, GALLET Xavier, SURIRÉ Olivier,
Conseillers Municipaux.**

Pouvoirs : **Monsieur PAGNY Laurent à Monsieur DESFLACHES Martial**

Madame MBOMA Lorencia à Monsieur LOQUÉ Raymond

Absents excusés : **Messieurs CURE Thierry, THOREL Fabrice, TRAVERS Jean, TROUSSICOT Nicolas**

Secrétaire de séance : **Madame LELONG Nadine**

Formant la majorité des membres en exercices

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire concernant le précédent compte-rendu et donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I – JEUNESSE - ECOLES

1. Demande subvention exceptionnelle pour déplacement à la remise des prix « Ecoles Fleuries »

L'école Edmond Lejeune ayant obtenu un prix national pour le projet « Ecole Fleurie », deux enseignants et trois enfants sont allés à Paris le 27 Janvier.

Monsieur STALIN, directeur, a demandé une aide financière de la Commune pour financer les frais de transport. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une participation à la hauteur de 50% des frais engagés soit 100 €; le reste étant financé par l'Association des Parents d'Elèves « Les Phoenix », l'organisme organisateur, et la coopérative scolaire.

2. Local Jeunes : Jumelage, demande de subvention pour échange avec Stockstadt

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Stockstadt, 15 enfants des Communes de Saint André sur Orne, Saint Martin de Fontenay et May sur Orne partiront en séjour fin Juillet 2010. Ce projet est piloté par le Comité de Jumelage qui a demandé un engagement des Communes pour assurer le financement du montant du transport.

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur une participation financière, mais le montant définitif attribué ne sera voté que lorsque les coûts et les différents moyens de financement seront connus.

3. Centre de Loisirs Sans Hébergement de Février

Pendant les deux semaines des vacances de Février, le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) accueillera les enfants âgés de 4 à 12 ans. L'accueil et les activités se feront dans la salle des fêtes. Les inscriptions sont à souscrire auprès de la directrice, Guillemette CHAMP. La Commune attribue une aide journalière variable suivant le quotient familial : 3 – 5 – 7 – 9 €

Les enfants peuvent s'inscrire à la journée entière ou à la demi – journée avec ou sans repas. Formulaires à retirer au local des jeunes ou à la Mairie; renseignements au 06.89.47.34.99. ou au 02.31.79.98.68.

II – BÂTIMENTS

1. Intervention sur assainissement Cabinet Médical

A la demande du Docteur DELAUNÉ, et après plusieurs réclamations relatives aux nuisances subies, Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal du problème d'assainissement que rencontre le cabinet médical. Des travaux de raccordement sur les branchements doivent être entrepris et un devis d'un montant de 2055 €HT est présenté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la réalisation de ces travaux.

2. Devis de remplacement des vitraux à l'église

Suite à un acte de malveillance, plusieurs vitraux de l'église ont été cassés. Le coût du remplacement à l'identique s'élève à 430 €HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté.

III – SYNDICATS

1. SDEC : déplacement et mise en sécurité de l'armoire de commande électrique au stade

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal de l'état de vétusté et de dangerosité de l'armoire de commande de l'éclairage du stade Figeac qui, plusieurs fois encore, a sauté et émis des étincelles.

Le devis présenté par le SDEC pour son remplacement et son déplacement dans un endroit sec et sécurisé des vestiaires s'élève à 5 951.24 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour éviter tout danger.

IV – VOIRIE

1. Compte-rendu travaux rues Saint André et Val de May

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de réfection des rues Saint André et du Val qui sont en phase de finition.

Il propose de mettre en place un ralentisseur dans la descente avant l'arrivée au val de May dans le sens May sur Orne – Clinchamps sur Orne pour ralentir les véhicules et sécuriser le hameau.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la mise en place de ce ralentisseur au prix de 500 € HT, sauf Monsieur GALODÉ qui préfère s'abstenir et explique sa position en avançant que l'installation d'un troisième dos d'âne sur une portion de route qui en possède déjà deux paraît inappropriée voire dangereuse dans une descente.

2. Compte-rendu de la Commission du 13 Janvier 2010

Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal des solutions proposées lors de la réunion de la commission voirie en date du 13 Janvier dernier pour diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les lotissements de la Commune.

Il soumet au vote du Conseil Municipal la pose, à titre expérimental, d'un ralentisseur haute visibilité à l'entrée du lotissement des Hauts de May. Le coût de cette opération s'élève à 721.67 €HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La Commission se réunira à nouveau pour juger de l'impact de ce ralentisseur sur la vitesse des automobilistes et définira les points stratégiques dans la Commune où la pose de ce type d'aménagement de voirie semble nécessaire.

V – INTERCOMMUNALITÉ

1. Compte-rendu des réunions de concertation

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des réunions de concertation sur l'intercommunalité. L'établissement des statuts est en phase de finition avec une représentation des Communes adhérentes arrêtée à :

- 6 sièges pour Saint Martin de Fontenay
- 5 sièges pour Fontenay le Marmion

- 5 sièges pour May sur Orne
- 4 sièges pour Clinchamps sur Orne
- 3 sièges pour Laize la Ville

Le siège social de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne sera basé à la Mairie de May sur Orne.

VI – FETES ET CEREMONIES

1. Compte-rendu de l'Arbre de Noël et Concert de Noël

Cette année, la Municipalité a choisi un spectacle de clowns et de magie présenté le mercredi 16 Décembre 2009 aux enfants de la Commune. Le coût de ce spectacle s'élève à 1 000 € montant jugé toujours trop élevé, mais il est difficile de trouver moins cher pour ce type de manifestation qui semble convenir aux enfants. Les personnes présentes ont laissé une bonne impression du spectacle et les enfants ont apprécié la distribution de structures gonflables. Comme chaque année, le Père Noël est venu donner bonbons et friandises. La Municipalité remercie sa prestation et les bénévoles participants à cet après-midi récréatif.

Les personnes présentes le vendredi 11 Décembre 2009 en l'église de May sur Orne ont assisté à un concert digne des précédents, avec une musicalité et une interprétation de qualité. La Chorale « La Campanella » et l'Harmonie « Intermezzo » sont vivement félicitées pour leurs prestations remarquables. Environ 200 personnes se sont rassemblées ensuite à la salle des fêtes pour partager un chocolat chaud ou un café. Remerciements à tous les participants.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. Participation Comité de Jumelage

Monsieur DESFLACHES présente au Conseil Municipal une demande de participation financière exceptionnelle en faveur du Comité de Jumelage concernant les frais d'échange franco-allemand en date du 20 au 24 Mai et du 9 au 10 Octobre 2009 : déplacement de la stèle et installation du nouveau site pour l'anniversaire du jumelage, soit un total de 1 007.25 €TTC par Commune.

Le Conseil Municipal accepte cette dépense à l'unanimité.

2. Recensement Officiel de la population

Monsieur DESFLACHES annonce le chiffre officiel de la population retenu par l'INSEE, soit pour la Commune de May sur Orne, 1 889 habitants au 01/01/2010.

3. Location salle des fêtes

Monsieur DESFLACHES soumet au Conseil Municipal la demande de l'association « Les Petits Bouts » de réduire la participation aux frais de location de la salle des fêtes.

Après relevé du compteur, la participation demandée s'élevait à 269 € en plus de la location à 600 € pour l'organisation d'un loto pendant le week-end du 9 Janvier 2010 qui a eu peu de succès en raison des intempéries.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire la participation aux frais de location à 100 € exceptionnellement.

4. Enquête pour autorisation d'exploitation à Boulon

Une demande d'autorisation d'exploiter des installations pyrotechniques et institutions de servitudes d'utilité publique sur le territoire de Boulon a été déposée par la société NITRO BICKFORD. Une enquête publique est ouverte du 18 Janvier au 20 Février 2010. La Municipalité de May sur Orne, Commune située dans le périmètre de proximité immédiate, est appelée à formuler un avis.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de n'émettre aucun avis défavorable à l'exploitation des installations de l'entreprise NITRO BICKFORD, (abstentions : Messieurs Gallet et Suriré, Mme Ménard).

5. Personnel : Ratios

Après avis du Comité Technique Paritaire du 26 Janvier 2010, Monsieur Le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : « *Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
rédacteur	Rédacteur principal	100 %	sans

6. Doublon location salle polyvalente

Deux habitants de la Commune avaient déposé en Mairie une option pour la location de la salle polyvalente à la date du 15 Mai 2010.

Après tirage au sort, la location de cette salle est attribuée à Monsieur DURAND Didier.

Le Maire,

Séance levée à 21 h 00.

Mairie de May sur Orne, rue Eugène Figeac 14320 – Tél.02.31.79.80.93. Fax 02.31.79.56.55.

may.sur.orne@wanadoo.fr - www.may-sur-orne.fr

permanences : lundi au vendredi matin 9 h 15 – 12 h, lundi et mercredi 16 h – 18 h, mardi et jeudi 16 h – 19 h, vendredi 13 h – 15 h

permanences : lundi au vendredi matin 9 h 15 – 12 h, lundi et mercredi 16 h – 18 h, mardi et jeudi 16 h – 19 h, vendredi 13 h – 15 h